

Le 11 décembre 1907

Acte de consentement au mariage de Feyme Louis Amet
majeur, âgé de vingt-quatre ans, demeurant à
Paris, 12, rue des Jardins S.^t Paul, avec Sallier
Zélie Henriette, prolisseuse, âgée de vingt-neuf
ans, demeurant à Paris, n° 14, passage Ménilmontant.

Feyme Louis Amet

Délivré par Feyme Jean, tabacien,
âgé de cinquante-deux ans et Feyme, née Lefort
Marie, sans profession, âgée de cinquante-un ans
demeurant ensemble à Tramey, en cette
commune, qui consentent au mariage de leur
fils.

Dressé par nous officier de l'Etat
Civil conformément à l'article 10 de la loi du 20 juin 1896.
L'officier de l'Etat civil
Berger